

Enfance et jeunesse

A partir du 22 juin : accueil de tous les élèves.

5 groupes ont été formés : Petite et Moyenne Sections (30 à 35 élèves), Grande Section et CP (20 à 25 élèves), CE1 (environ 25 élèves), CE2-CM1 (environ 25 élèves) et CM1-CM2 (environ 25 élèves).

A plusieurs reprises pendant cette période, il a fallu réaménager les plans et les classes, contacter les parents, procéder à des sondages, étudier les différentes possibilités et les faire valider avec la mairie, la préfecture et l'Inspection de l'Education Nationale.



Deux concours ont été organisés sur Facebook par la mairie pendant le confinement.

Concours de dessin à Pâques

Merci à tous les enfants pour leur créativité et l'originalité des dessins !

Catégorie moins de 6 ans : Eden 3 ans avec 119 LIKE
Catégorie de 6 à 9 ans : Nathan 8 ans avec 152 LIKE
Catégorie de 9 à 12 ans : Alizéa 9 ans avec 118 LIKE
Prix spécial des commerçants : Samuel 7 ans

Comme l'essentiel est de participer, tous les enfants ont reçu un animal de Pâques en chocolat. Tous les dessins seront exposés dans la vitrine de la maison Fié-Fieux 10 rue de Nogent. Merci et bravo à tous !



Concours de photos d'animations à la manière de Tanaka Tatsuya



Des Varennois de tout âge se sont pliés au jeu de mises en scène de petites figurines avec des objets du quotidien, à l'image de la production de l'artiste nippon.

Félicitations à Elodie Niquin et Christophe Ray qui remportent ce concours !



Agenda

Mardi 1 ^{er} septembre	Rentrée scolaire
Début septembre	Reprise des activités du Club de Loisirs Varennois
Début septembre	Reprise du soutien scolaire par « Le temps passé »
Vendredi 4 septembre	Reprise des activités de APV Ping Pong
Samedi 5 septembre	Forum des associations
Samedi 5 septembre	Porte ouverte de caserne des pompiers
Lundi 7 septembre	Reprise des activités de Tonic Gym Varennoise
Lundi 7 septembre	Reprise des activités de Varennes Changy Badminton
Mardi 15 septembre	Reprise des activités de Chores Varennes
Dimanche 27 septembre	Repas des Cheveux Blancs
Samedi 10 octobre	Soirée 70/80 organisé par le comité des fêtes
Dimanche 18 octobre	Marché du Goût organisé par la commune
Samedi 7 novembre	Vide ta chambre organisé par l'Ecole en fête
Mercredi 11 novembre	Cérémonie de l'Armistice de 1918
Mercredi 11 novembre	Rallye de la source Saint Martin organisé par « Le temps passé »
Dimanche 29 novembre	Marché de Noël organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Samedi 5 décembre	Sainte Barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Dimanche 20 décembre	Passage du Père-Noël dans les rues de Varennes
Jeudi 24 décembre	« Noël pour tous » organisé par « Le temps passé »
Vendredi 8 janvier 2021	Cérémonie des Vœux du Maire

Information—communication

Pour vous tenir informés sur la commune, plusieurs outils sont à votre disposition :

- Panneau Pocket : une application à installer sur votre téléphone portable :
 - la mairie vous informe en temps réel
 - la mairie vous écoute : faites remonter toute information utile (problème d'éclairage public, dangers de voirie...) facilement, avec ou sans photos
- Le site officiel <https://varenneschangy.fr/>
- La page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/Village-de-Varennes-Changy-1552863911628816/>



PANNEAUPOCKET

Civisme

Stop au dépôt sauvage de déchets !

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage...



Adresse postale

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement son courrier et pour diverses démarches de la vie quotidienne (visites, recensement, livraisons, accès des services publics et d'urgence, etc.). Les propriétaires sont priés d'apposer la plaque de numéro de voirie sur l'immeuble concerné, à une hauteur moyenne de 2 mètres, ou à défaut sur la boîte à lettres, de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue.

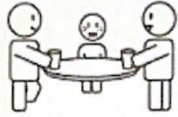
Gestion de la ressource en eau

Les dispositions de surveillance, de limitation ou d'interdiction s'appliquent à tous les usagers (professionnels et particuliers). L'arrêté préfectoral du 8 juillet limite l'usage de l'eau hors irrigation jusqu'au 30 novembre 2020. A titre d'exemples, le lavage des véhicules et l'alimentation des piscines à usage personnel sont interdits et l'arrosage des jardins potagers n'est autorisé qu'entre 20h00 et 8h00.

Recensement

Le recensement est obligatoire pour tout français qui atteint l'âge de 16 ans. Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

Info Coronavirus



Le Covid-19 est toujours là !



**Continuez à vous protéger
et protéger votre entourage
avec les gestes barrières**



Lavez-vous les mains,
portez un masque si besoin,
limitez les contacts.



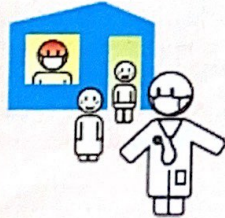
**Si vous avez des signes de la maladie,
ou quelqu'un de votre entourage,
contactez un médecin ou le 15**



Il pourra vous proposer un test Covid.



Si vous avez le Covid,
appliquez bien les gestes barrières
et gardez vos distances.



Le médecin vous aide à trouver une
solution pour vous soigner et pour
vos proches. Si besoin, vous pouvez
être hébergé pendant la maladie
(environ 2 semaines). Dans tous les cas,
c'est vous qui décidez.

Le test et les hébergements
sont gratuits.

Si vous avez le Covid, pourquoi en parler ?

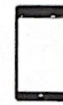


Pour protéger votre famille
et votre entourage.
Ils pourront faire le test
si besoin.



Le médecin est là pour
vous soigner. Il n'y a pas de
conséquences sur vos papiers,
le logement, etc.

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**



**0800 130 000
(appel gratuit)**